

ABONNEMENT

Sauzur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Paris

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUILLET

M. GRÉVY ET M. CARNOT

Si bronzé qu'on le dise et qu'il soit en effet, croyons-nous, il paraît difficile que M. Constans se contente comme à son ordinaire de « dédaigner » le dossier que les républicains de l'*Intransigeant* lui servent aujourd'hui.

A son défaut, il est impossible que M. Carnot qui l'a choisi pour le mettre à la tête de nos affaires intérieures ne parle pas ou... n'agisse pas.

L'*Intransigeant*, cette fois, précise ; s'appuyant sur cette fameuse dépêche Richaud qui n'a pas coûté moins de 25,000 fr., dont M. Tirard a obstinément refusé de donner connaissance à la Chambre et que l'*Intransigeant* s'est procurée, ce journal nous montre : 1° la résistance de M. Richaud aux ordres du gouverneur d'Indo-Chine qu'il considérait comme malpropre et dangereux ; 2° l'armée française attaquée et diffamée par le gouverneur Constans ; 3° l'anarchie au Tonkin ; 4° les assassinats impunis en plein Delta ; 5° l'entourage scandaleux de M. Constans ; 6° les concussion, prévarications, organisations de chantage, la vénalité de gouvernement, les « gros présents » qu'il arrachait presque de force aux administrés, toutes choses mortelles pour notre prestige et compromettante pour notre sécurité présente.

Tout cela est dit nettement sans ambages ; c'est un réquisitoire très crû dans le fond et la forme. En le terminant, M. Richaud déclare « qu'il va se créer un ennemi implacable, mais que la situation l'oblige à le faire ». Nous croyons bien que ce rapport, s'il est authentique, n'a pas dû flatter M. l'ex-gouverneur d'Indo-Chine. Cela expliquerait bien des événements ultérieurs.

Comment l'*Intransigeant* s'est-il procuré ce texte télégraphique ? Peu importe, on pourrait tout aussi bien demander au cabinet Tirard comment il s'est procuré tous les petits papiers sous lesquels il prétend écraser quelques-uns de ses adversaires.

L'important est de savoir si les accusations formelles de M. Richaud sont parvenues à M. le Président de la République, si les faits de l'Indo-Chine les confirment et la première préoccupation du gouvernement a dû être, ce nous semble, de faire une enquête à ce sujet, si enfin il est vrai que M. Carnot ait choisi, en connaissance de cause, pour lui confier un des portefeuilles les plus importants, un homme qui, déjà si compromis dans le passé, aurait tout récemment par son cynisme et sa vénalité compromis la colonisation et porté une atteinte aussi cruelle à la dignité, à la considération, à l'honneur même de la France.

La question vaut la peine que M. Constans la refuse autrement que par le dédain.

En pareil cas, le silence serait le plus significatif des aveux.

A son défaut, nous le répétons, la parole ou mieux l'acte reviennent à M. Carnot. — Si M. Wilson avait vendu des décorations, M. Grévy n'était point directement compromis dans ces

marchés. Cependant on l'a mis à la porte. Si M. Carnot, de l'honnêteté duquel les républicains ont fait un repoussoir pour la famille Grévy s'est sciemment entouré d'une bande ministérielle qui ne le cède en rien à celle, où, suivant M. Richaud, le gouverneur Constans avait trié son état-major en Indo-Chine. M. Carnot l'honnête est aussi bien responsable que M. Grévy l'a pu être de la bande Wilson et Cie. Si donc le rapport dont l'*Intransigeant* annonce la publication comme suite à son dossier — comble la lacune laissée par les pièces englouties au fond de la mer avec le cadavre de M. Richaud, vient appuyer la dépêche précitée et qu'il n'en soit pas fait immédiate et complète justice ; si les Thévenet, les Constans, les Rouvier et, dit-on, les Freycinet ont réellement leur place marquée sur les bancs de la Haute Cour sérieuse, d'assises ou de correctionnelle, ils ne peuvent conserver plus longtemps leur place sur le banc des ministres, et M. Carnot ayant, par ses choix librement faits, assumé une partie de leurs responsabilités, doit suivre leur... fortune. **ÉDOUARD GRIMBLOT.**

A LA CHAMBRE

Le scandale appelle le scandale. Après le spectacle lamentable offert avant-hier par une Chambre en délire, la séance s'est ouverte, hier, au Palais-Bourbon, dans une agitation indescriptible. M. Laguerre n'était point venu à la Chambre des députés. Son collègue, M. Le Hérisse a demandé à reprendre immédiatement l'interpellation inachevée. Devant le refus du président, soutenu par la majorité républicaine, l'orateur a retiré sa demande d'interpellation.

PUGILAT PARLEMENTAIRE

Un violent incident s'est produit à la Chambre. M. Laur, député boulangiste de la Loire, était intervenu dans le débat sur l'amnistie et avait déclaré que le langage des députés algériens n'aurait jamais dû souiller la tribune.

Un député de l'Algérie, M. Thomson, s'est approché de M. Laur au moment où il descendait de la tribune, et lui dit : « Monsieur, m'avez-vous personnellement visé dans la grossière allusion que vous avez faite aux députés algériens ? » M. Laur ayant déclaré qu'il avait visé d'une manière générale tous les députés algériens, alors M. Thomson lui dit : « Je ne veux pas faire de scandale ici, mais considérez-vous comme gifflé par moi, député de Constantine ».

— En attendant, c'est vous qui l'êtes, riposte M. Laur, qui soufflette M. Thomson.

Celui-ci bondit sous l'outrage et cherche à étrangler M. Laur, qui se débat.

Les huissiers arrivent et séparent à grand-peine les combattants.

M. Laur a été tellement maltraité par M. Thomson qu'on a dû le conduire au cabinet médical de la Chambre.

M. Laur a chargé deux de ses amis, MM. Borie et Le Hérisse, députés, de demander une réparation à M. Thomson, qui, de son côté, les mit en rapport avec ses deux témoins, MM. Emmanuel Arène et Raynal.

Les quatre témoins n'ayant pu se mettre d'accord ont eu recours à l'arbitrage de M. Clément

ceau. Ce dernier, pressenti, a réclamé deux autres arbitres, MM. Lockroy et Labordère, qui furent agréés par les témoins.

Après un long échange d'observations, les arbitres ayant exprimé l'avis que le fait de dire à quelqu'un : « Tenez ma gifflée comme reçue », équivalait à l'avoir donnée, ils attribuèrent à M. Laur la qualité d'offensé.

Une rencontre au pistolet doit avoir lieu ce soir entre MM. Laur et Thomson.

Conformément au règlement, M. Méline, sur le rapport des questeurs, a saisi la Chambre de l'incident.

M. le procureur général, de son côté, saisira la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre MM. Thomson et Laur ; mais il est à prévoir qu'elle sera rejetée, puisque l'incident aura été réglé sur le terrain au moment où la requête du procureur général sera remise au président de la Chambre.

Le sentiment général est que les Chambres seront prorogées aujourd'hui samedi.

Quel soupir de soulagement pour le pays !

INFORMATIONS

LA MISE EN ACCUSATION DE M. CONSTANS

L'union des droites a entendu le projet de résolution présenté par M. de Lamartinière tendant à mettre en accusation, pour concussion, l'ancien gouverneur général du Tonkin, Constans.

Voici le texte de la résolution que M. de Lamartinière doit déposer :

« La Chambre invite le gouvernement à exercer des poursuites contre l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Constans, à raison des actes de concussion relevés contre ce fonctionnaire dans la dépêche du 23 mai 1888 et dans le rapport du 10 juin 1888, adressés au gouvernement par M. le gouverneur général Richaud. »

On s'attend à de graves révélations sur lesquelles serait basé ce projet.

M. THÉVENET

Le *Parisien* se dit en mesure d'affirmer, à nouveau, que M. Thévenet ne changera rien à son attitude actuelle : il n'intentera aucun procès, et ne quittera pas le ministère.

C'est ce qu'on peut appeler de l'audace.

D'un autre côté, la *Paix* annonce que M. Thévenet serait disposé à donner sa démission de garde des sceaux aussitôt après le départ des Chambres.

Ce journal ajoute que M. Thévenet, redevenu simple député, poursuivrait ses détracteurs devant les tribunaux, mais il ne nous dit pas si l'ami de Jacques Meyer choisira la police correctionnelle ou la cour d'assises.

AU PANTHÉON

Le *Journal officiel* publie le texte suivant de la loi récemment votée par les deux Chambres :

« Les restes de Lazare Carnot, de Marceau, de La Tour d'Auvergne et de Baudin seront

transportés au Panthéon avant le 1^{er} octobre 1889.

» Un monument commémoratif en l'honneur de Hoche et de Kléber sera élevé dans l'intérieur du temple ; la première pierre de ce monument sera posée le jour de la translation au Panthéon des restes de Carnot, Marceau, La Tour d'Auvergne et Baudin. Ce jour devra coïncider avec une des grandes dates de l'histoire de la Révolution française. »

LES APPROVISIONNEMENTS DE PARIS

Le préfet de police, informé que Paris recevrait dans la journée de vendredi à samedi un supplément de 544,000 visiteurs, a fait appeler les principaux facteurs des Halles et les a invités à prendre des mesures pour que, non seulement les marchés soient abondamment approvisionnés, mais encore pour que le prix des denrées ne soit pas augmenté.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Les grèves de Marseille semblent prendre un caractère violent.

Une délégation de charretiers s'est rendue à la préfecture pour obtenir du préfet le retrait des troupes.

« Il peut y avoir du sang répandu avant dimanche, a-t-elle dit au préfet, plus de dix mille ouvriers sont prêts à faire une révolution. »

Le préfet a répondu énergiquement qu'en présence des faits constatés d'entraves à la liberté du travail, il ne pouvait pas céder au désir des grévistes, qu'il ne faillirait pas à son devoir et qu'il ferait respecter l'ordre.

Les ouvriers boulangers ont envoyé également une délégation à la préfecture pour protester contre les agissements de la police à leur égard.

Le préfet a promis de donner des instructions pour éviter le retour des faits reprochés.

La ville est toujours occupée militairement.

Le Coup de Grison

DE SAINT-ÉTIENNE

L'*Éclair* reçoit de Saint-Étienne la dépêche suivante sur les causes qui ont déterminé l'explosion du grison au puits Verpilloux :

« Une découverte fort importante a été faite mercredi soir. On peut dire qu'à l'heure actuelle, les ingénieurs connaissent la véritable cause de la catastrophe. Depuis huit jours, M. Primat, ingénieur ordinaire des mines, chargé de la circonscription de Saint-Étienne, s'efforçait de recueillir tous les indices pouvant faire connaître l'endroit précis où l'explosion s'était produite. Il examinait minutieusement le sol autour des cadavres, pour savoir si un mineur n'avait pas commis quelque imprudence, si une pipe n'avait pas été allumée notamment, ou si la lampe n'avait pas été brisée par un coup de pic, mais toutes les recherches étaient demeurées infructueuses.

» Or, mercredi, vers six heures du soir, M. Primat pénétrait avec quelques hommes dans une galerie jusqu'alors inexplorée.

» Cette galerie était horriblement bouleversée ; tout semblait indiquer qu'on était arrivé au centre de l'explosion. On acquit bientôt la

conviction que le coup de grisou était parti de là.

» Effectivement, douze lampes étaient accrochées au mur de la galerie; elles portaient des traces profondes d'oxydation au sommet du capuchon métallique. Aucun doute n'était possible. Les tamis de ces lampes avaient été portés au rouge, et le métal surchauffé avait communiqué le feu au grisou.

» Quand la flamme des lampes brûle au milieu du grisou, elle s'allonge, entourée d'une nimbe bleuâtre; c'est cette particularité qui décèle ordinairement la présence du grisou. Dans ce cas, les mineurs ont une chose à faire: emporter rapidement la lampe dans un autre quartier de la mine, avant que le capuchon ait rougi.

» Le 3 juillet, le dégagement du grisou a dû être considérable et instantané. Les douze mineurs qui avaient accroché leurs lampes aux parois de la galerie pendant qu'ils faisaient leur déjeuner à quelques mètres de là, n'aperçurent pas leurs lampes qui rougissaient.

» Ces douze lampes ont été emportées par M. Laur, ingénieur en chef. Elles seront soumises au Conseil général des mines à Paris et à l'inventeur, M. Marsault.

On continue à retirer les cadavres des victimes de la catastrophe de Saint-Étienne. La grève de Monthieux est terminée, la Compagnie ayant accordé aux ouvriers le chauffage demandé. A Villebeuf, on constate une détente sensible.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Élections du 28 juillet 1889

CANDIDATS CONSERVATEURS

CONSEIL GÉNÉRAL

Arrondissement d'Angers

Canton d'Angers Sud-Est

M. G. BODINIER, vice président du Comice agricole, conseiller sortant.

Canton de Chalonnes-sur-Loire

M. le docteur HULIN, conseiller municipal de Chalonnes.

Canton des Ponts-de-Cé

M. JOSEPH BOUTTON, maire des Ponts-de-Cé, conseiller sortant.

Canton de Saint-Georges-sur-Loire

M. le vicomte DE CUMONT, maire de Saint-Georges, conseiller sortant.

Arrondissement de Baugé

Canton de Durtal

M. le comte DE BLOIS, maire de Daumeray, conseiller sortant.

Canton de Noyant

M. le comte DE BEAUMONT, maire de Noyant.

Arrondissement de Cholet

Canton de Cholet

M. JULES BARON, membre du Conseil d'arrondissement.

Canton de Saint-Florent-le-Vieil

M. le baron ARNOUS-RIVIERE, maire de la Chapelle-Saint-Florent, conseiller sortant.

Arrondissement de Saumur

Canton de Doué

M. BINEAU, maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON, maire de Louerre, conseiller sortant.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU, ancien président du tribunal de commerce de Saumur.

Arrondissement de Segré

Canton de Candé

M. le général DE ROCHEBOUET, conseiller sortant.

Canton de Pouancé

M. GUIBOURD, sénateur, conseiller sortant.

Canton de Segré

M. le général marquis D'ANDIGNÉ, sénateur, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Arrondissement d'Angers

Canton Nord-Ouest d'Angers

M. LIHOREAU, manufacturier.

Canton du Louroux-Béconnais

M. le comte DE BRUC, maire de la Cornuaille, conseiller sortant.

Canton de Thouarce

M. le comte D'AVIAU DE PIOLANT, maire du Champ.

Canton de Tiercé

M. CH. POITOU, conseiller sortant.

Arrondissement de Baugé

Canton de Beaufort

M. le docteur GESLIN, maire de Beaufort.

M. MEFFRAY, conseiller municipal.

Canton de Seiches

M. LE GRIS DE LA POMMERAYE, maire de Corzé.

Arrondissement de Cholet

Canton de Beaupréau

M. DE LA VINGTRIE, maire de Beaupréau.

M. GABORY, adjoint au maire.

Canton de Champocéaux

M. le baron BERTRAND-GESLIN, conseiller sortant.

Canton de Chemillé

M. le comte ROGER DE TERVES, conseiller sortant.

Canton de Montfaucon

M. le marquis DE LA BRETESCHE, maire de Torfou, conseiller sortant.

Arrondissement de Saumur

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER, ancien président, conseiller sortant.

Canton Nord-Est de Saumur

M. LOUIS RICHARD, avocat, ancien magistrat.

Arrondissement de Segré

Canton de Candé

M. le comte DE LA ROCHEFOUCAULD, maire de la Potherie.

Canton de Châteauneuf

M. BRIAND, expert, conseiller sortant.

Canton du Lion-d'Angers

M. EDOUARD RICHOU.

M. MAUVIF DE MONTERGON.

Conseillers sortants.

M. E. Thoreau, candidat au Conseil général, adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton Nord-Ouest de Saumur:

« Messieurs et chers Concitoyens,

» Sollicité par un grand nombre d'électeurs, je viens demander vos suffrages pour l'élection au Conseil général dans le canton Nord-Ouest de Saumur.

» Habitant Saumur depuis ma naissance, m'occupant de commerce, d'industrie et d'agriculture, je suis connu personnellement de la plupart d'entre vous.

» J'ai toujours été, vous le savez, un conservateur libéral, résolument opposé à l'oppression des consciences, prêt à m'incliner devant les décisions du suffrage universel, et convaincu que le respect de sa volonté est le meilleur moyen de résoudre pacifiquement les difficultés où nous a jeté la politique trop passionnée de nos gouvernants.

» Les diverses fonctions publiques que j'ai occupées presque sans interruption depuis 20 ans, m'ont permis de connaître exactement les divers besoins du canton; si je suis appelé à vous représenter, je mettrai cette expérience à soutenir vos intérêts, et m'attacherai à combattre le marasme actuel du commerce et de l'agriculture, sources principales de bien-être pour tous les travailleurs des villes et des campagnes.

» E. THOREAU,

» Membre de la Société de Secours mutuels La Saumuroise et du Comice agricole de Saumur;

» Vice-président de la Chambre des arts et manufactures de Saumur;

» Membre de la Chambre de commerce de Maine-et-Loire, à Angers;

» Ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

M. Louis Richard, candidat au Conseil d'arrondissement, adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton Nord-Est de Saumur:

« Mes chers Concitoyens,

» Je viens solliciter de vos suffrages le mandat de conseiller d'arrondissement.

» Propriétaire dans plusieurs communes du canton, demeurant à Saumur où j'exerce la profession d'avocat, après avoir appartenu à la magistrature, je connais les besoins du pays, et vous pourriez compter sur mon activité et mon entier dévouement.

» Je suis de ceux qui déplorent les souffrances de l'Agriculture, et voudraient la sauver en pratiquant des réformes économiques immédiates, en la dégageant d'une partie des impôts disproportionnés qu'elle paie, et en protégeant nos produits contre la concurrence étrangère.

» Il y a quelques semaines, j'allais à l'assemblée générale de l'Union des Syndicats des Agriculteurs de France, tenue à Paris, porter, en qualité de président-fondateur du Syndicat agricole de Villebernier, les revendications de cette commune, qui sont celles du canton tout entier.

» J'étais assez heureux pour obtenir la prise en considération d'un projet de taxe sur les *chanvres étrangers*, que la puissante association du Syndicat central et l'appui dévoué des députés de Maine-et-Loire feront certainement introduire dans le tarif général des douanes.

» Je demandais aussi l'application des lois répressives contre la fabrication des vins artificiels, qui compromet la santé publique, et fait une concurrence déloyale à nos viticulteurs, déjà si éprouvés.

» Si vous m'accordiez votre confiance, je puiserais dans mes nouvelles fonctions plus de force et d'autorité pour poursuivre l'œuvre de protection de l'agriculture à laquelle je me suis déjà consacré.

» Mes convictions politiques sont connues: Conservateur et libéral, je veux la liberté de conscience, l'économie dans les finances et la paix.

» Le régime parlementaire a trop duré pour l'honneur et la prospérité de la France.

» La révision de la Constitution s'impose. Quand l'heure solennelle sera venue, le pays prononcera sur ses destinées, dont il est le maître.

» Mais la situation actuelle exige impérieusement l'alliance de tous les honnêtes gens pour travailler au relèvement de la Patrie.

» Mon programme est celui du véritable progrès, celui de tous les bons citoyens, et je compte sur leurs suffrages.

» LOUIS RICHARD,

» Ancien Magistrat,

» Avocat, Docteur en droit.

58 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XVII. — (Suite)

Suspendu à la muraille, sur une croix en velours bleu, un Christ d'argent se détachait en relief. Gabrielle le prit et pieusement baisa les pieds de l'image divine. En bas, chez le pianiste, ils n'avaient pas un emblème religieux. Se tournant alors vers sa jeune sœur, occupée à enluminer un missel:

— Veux-tu m'accompagner, Hermine, nous serons deux à joindre les mains, ils ont tant besoin que l'on prie pour eux... Pauvre David et pauvre Charmette qui se sont aimés et déchirés l'un par l'autre, qui se quittent... l'un, le cœur plein d'amertume... l'autre, la raison égarée.

L'après-midi s'avancait lorsque les deux sœurs furent introduites près de Charmette. La lumière mourante de cette journée d'hiver filtrait ses derniers rayons à travers les vitres soigneusement closes, sur lesquelles, de temps

à autre, venait échouer une feuille morte fatiguée de son éternel tourbillon.

Sous les rideaux on percevait une respiration sifflante. Le pouls de la mourante s'était accéléré, le délire l'avait reprise. David, assis à une petite table dans l'embrasure de la fenêtre, recopiait une œuvre manuscrite. Il ne trouvait pas une parole pour calmer cette agonie, et, fébrilement, il faisait courir sa plume sur les portées. A la vue des deux jeunes filles, il se leva.

— Comment est-elle? interrogea M^{lle} Liéber. Hermine et moi nous voudrions lui faire un peu de bien... Elle est si près de nous quitter... et elle n'a pas encore reçu le pardon.

Un flot amer s'agita dans le cœur de Broze, et lentement, froidement:

— Pour que les fantes soient pardonnées, il faut les regretter, il me semble, et celle qui meurt près de nous n'a jamais rien regretté. Vous songez à réveiller cette conscience... Erreur! illusion de votre nature généreuse. Se repentir, c'est grandeur d'âme, et chez cet être frivole, il n'y a jamais eu de grandeur.

Il reprit en soupirant:

— Essayez pourtant... Votre parole est si persuasive.

Le jour baissait et la chambre s'emplissait d'ombre. Le silence y était profond. On n'entendait que le fredonnement sans suite de la folle. Bientôt, elle s'arrêta épuisée. Elle souffrait beaucoup. De grosses gouttes de sueur coulaient sur son visage. Hermine lui préparait une potion calmante, et Gabrielle, en lui tenant la main, murmurait avec cet accent de douceur employé pour faire entendre raison aux enfants:

— Oui, vous souffrez, pauvre madame. Voulez-vous que nous faisons ensemble une prière? Laissez-moi placer devant vous un consolateur, celui qui est la puissance, la miséricorde. Il pourrait vous guérir. Implorez-le.

Elle montrait le Christ d'argent, sur lequel tombait le dernier rayon du jour; il ressortait, en relief, sur le fond de velours.

Charmette s'était légèrement soulevée. Elle écoutait attentivement. Les douces paroles plaisaient à son oreille comme une harmonie, mais elles ne prenaient aucun sens dans son cerveau troublé; la couleur azur du velours la frappait aussi bien plus que la divine image; et passant ses doigts sur l'étoffe veloutée:

— C'est joli, dit-elle, du bleu, c'est la cou-

leur des blondes.

Gabrielle soupira. Jusqu'à la dernière minute la parure serait-elle le sonci de Charmette? Elle allait mourir, son visage était terne, ses yeux vitrés, un peu d'écume apparaissait sur ses lèvres desséchées, et elle disait:

— Le bleu, c'est la couleur des blondes.

Hermine attachait le Christ à la muraille en face du lit, bien en vue des prunelles mourantes.

— Le voulez-vous, madame? l'acceptez-vous? Il vous protégera.

La folle dodelina la tête. Ce mouvement, inconscient sans doute, fut interprété comme un acquiescement.

— Maintenant que cette image sainte est ici, continua Hermine, il faudra bien nous permettre de venir la prier avec vous.

Charmette releva lentement ses paupières abaissées, et sourit faiblement aux jeunes filles.

— A demain, firent-elles.

Le lendemain, la neige couvrait la terre. Elle était tombée en abondance durant la nuit. Le vent, soufflant en tempête, n'avait qu'une note désolante, monotone et parfois furieuse.

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Voici quel sera l'itinéraire parcouru, ce soir samedi, par la retraite aux flambeaux à laquelle prendront part la *Musique municipale*, les pompiers de Saumur et un piquet de l'Ecole de cavalerie.

Départ à 9 heures de l'octroi de la route de Rouen. — La Croix-Verte, les Ponts, place de la Bilange, rues Saint-Nicolas, Beaurepaire, d'Orléans, Bodin, du Portail-Louis, d'Orléans, Saint-Jean, de l'Hôtel-de-Ville. — Arrivée à la Mairie.

LES RÉGATES

Demain dimanche, à 2 heures 1/2, auront lieu, quai Saint-Nicolas, les grandes Régates données par la Société nautique de Saumur et dont nous avons publié le programme.

Prêteront leur concours à cette fête : le Cercle nautique du Loiret, la Société nautique de Tours et le Rowing-Club de Tours.

LE VOLONTARIAT

La dépêche suivante a été adressée par le ministre de la guerre à M. le préfet de Maine-et-Loire :

« Ouvrez immédiatement les inscriptions pour l'engagement conditionnel; elles seront closes le 14 août, à 4 heures du soir. L'examen écrit aura lieu, comme l'an dernier, le 17 août. »

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Les dispositions suivantes ont été arrêtées par l'administration pour l'exécution du service des Postes et des Télégraphes, demain dimanche 14 juillet, jour de la fête nationale :

Rien ne sera changé à la marche des courriers, les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours; mais aucun courrier arrivant après midi ne sera mis en distribution.

De même, après midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux chargés exclusivement du service postal.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu, dans la cour d'honneur de l'établissement, le lundi 29 juillet, à une heure, sous la présidence de M^r l'Évêque d'Angers.

Les Frères de la doctrine chrétienne donneront leurs prix jeudi prochain, 18 juillet, à deux heures.

Cette solennité aura lieu à Notre-Dame-du-Fort, rue Basse-Saint-Pierre.

Il soulevait la neige, et les flocons se pressaient aux vitres de Charmette.

Le délire était tombé; mais pas une pensée ne vivait dans les beaux yeux d'azur. La main agitée au-dessus des couvertures y laissait une empreinte brûlante chaque fois qu'elle s'y posait. Que de rêves, que d'ambition, que d'orgueil avaient tenu sous ce petit front que recouvraient les cheveux d'or... Et déjà, avant que la mort fut entièrement venue, les rêves étaient évanouis, l'ambition éteinte.

La journée finissait. Le ciel prenait ses teintes du soir, et ce soir-là était le dernier! La pendule, qui avait sonné des heures de triomphe dans l'appartement du boulevard Malesherbes, et qui était venue s'échouer rue de Fleuries, agitait, avec un murmure monotone, son balancier. David l'écoutait anxieusement. Il allait être délivré du fardeau de sa vie; et, cependant, tant la mort est redoutable, d'un mouvement brusque, il s'approcha de l'horloge et arrêta l'aiguille... cette aiguille qui courait si vite, inconsciente. Encore un tour, un seul sur le cadran, et l'agonie serait sans doute terminée.

De temps à autre, Gabrielle interrogeait le pouls irrégulier de l'aliénée. Elle priait avec

LA FÊTE DE SAINT-FLORENT

Dimanche 21 juillet, à l'occasion de l'assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il y aura journée complète de distractions et fêtes de tous genres.

A cinq heures du matin, grand concours de pêche à la ligne; à midi, tir à la carabine; à une heure, jeu de la poêle; à deux heures, jeu des œufs; à trois heures, jeu des amputés; à quatre heures, régates sur le Thouet; à cinq heures, exercices de gymnastique par l'Union Saumuroise; à six heures, jeu du baquet; à sept heures et demie, course en sabots; à huit heures, bal public gratis; à huit heures et demie, ballon; à neuf heures, retraite aux flambeaux, illumination, fête vénitienne, feu d'artifice.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ

Par décision de M^r l'Évêque, ont été nommés :

Curé des Verchers, M. l'abbé Dufour, directeur du pensionnat Saint-Joseph, à Angers.

Curé de Notre-Dame de Chalennes, M. l'abbé Beziau, curé de Louerre.

Vicaire aux Rosiers, M. l'abbé Bétin, vicaire à Saint-Florent-le-Vieil.

Vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, M. l'abbé Allard, vicaire aux Rosiers.

L'ORAGE DU 5 JUILLET

On nous écrit du Puy-Notre-Dame que l'orage de mardi a frappé avec une violence inouïe tout le climat du Puy, le Vaudelnay, Montreuil, le Coudray-Macouard et la vallée du Thouet. La pluie, le vent, les éclairs et le tonnerre ont fait rage. Dans les bourgs, grand nombre de toits ont été arrachés et emportés au loin. Dans les champs et les vergers, les arbres à fruits ont été hachés et dépourillés. Le dommage est partout considérable et irréparable.

VERNOIL. — Un terrible accident est arrivé mardi dans cette commune.

Le nommé Saugrain, âgé de 49 ans, domestique chez M. Ferrand, propriétaire, eut la malheureuse idée de s'asseoir sur le timon d'une grosse charrette qu'il conduisait; tout à coup il tomba devant la roue qui lui passa sur le corps.

La femme Poupard, qui était dans cette charrette, descendit et releva ce pauvre jeune homme dont la tête était écrasée. Il est mort dans les bras de cette femme, dix minutes après l'accident.

12,000 FRANCS ÉGARÉS

Le lundi 1^{er} juillet, M. Coumilleau, percepteur à Tiffauges, avait confié un pli contenant 12,000 francs au chef de gare de Torfou-Tiffauges pour le remettre au percepteur de Mortagne, qui devait en faire le versement à la trésorerie de La Roche-sur-Yon. Le chef de

une ardeur et une foi de missionnaire.

— Seigneur, murmurait-elle, Seigneur, prenez pitié de cette pauvre femme. Rendez-lui une lueur de raison. Éveillez-la de cet engourdissement fatal. Qu'elle parte les mains jointes et les yeux levés sur votre miséricorde.

Le regard de la jeune fille implorait le Christ; mais le Christ demeurait sourd à sa prière.

Si Dieu est miséricordieux, la justice est aussi l'un de ses attributs. Oui, Dieu est juste.

Et quand une vie n'a été qu'un tissu de vanités, lorsque dans la trame il ne s'est pas mêlé une pensée généreuse, quand la vie entière s'est résumée dans le Moi monstrueux, lorsqu'on a toujours oublié le ciel pour jouir de la terre, lorsqu'on a prononcé le nom de Dieu avec scepticisme pour nier sa bonté, pour nier sa clémence, pour le nier lui-même, Lui, la Puissance souveraine; qu'est-ce que Dieu, en vérité, pourrait récompenser?

Gabrielle s'animait en priant. Certains visages sont beaux naturellement par suite de la forme matérielle et de l'harmonie des traits; d'autres, se revêtent d'une beauté soudaine sous l'empire d'une noble émotion, et dans cette chambre assombrie, sous le dernier rayon

de la Tour Eiffel, ex-première répartition de 400 fr., vaut 775.

Nous ne nous étions pas trompés sur la nature de l'affaire émise par la banque Machiels et Simon. La Galicia, que cette maison avait présentée à 30 fr. et poussée jusqu'à 34 et 35, descend rapidement la pente; elle ne fait plus que 18 fr. et on ira certainement plus bas.

L'obligation des chemins de fer de la province de Santa-Fé est à 400 avec un courant d'affaires très actif.

On cote à 376 l'obligation des Chemins de fer Economiques.

M. Nelson à Paris

Le célèbre spécialiste pour les yeux, membre de la Société de médecine de France, Nelson, qui obtient sans remèdes ni opération des résultats merveilleux par des verres combinés, reçoit rue Le Peletier, 41, à Paris. Nous engageons vivement les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, affaiblie, trouble, louche, etc., à rendre visite à ce jeune savant dont tout Paris s'occupe en ce moment.

LE PETIT CHAPERON ROUGE

— Grand'mère, que tu as de belles dents!...
— C'est pour mieux te manger mon enfant!...
Et sur cette réponse, une bonne dame à cheveux blancs — qui contraste avec un visage resté jeune, des yeux encore vifs, des dents blanches et solides, et un de ces spirituels sourires dont notre génération a perdu le secret — a pris la tête blonde d'une ravissante enfant de dix ans, et, selon son expression, elle la mange de baisers... — Dis... grand'mère... remarque la mignonne fillette... Ce n'est pas avec tante Lucie que j'aurais pu jouer ainsi au petit chaperon rouge. — Taisez-vous, vilaine méchante!... Mais l'enfant, poursuivant son idée: Pourquoi donc, demande-t-elle, as-tu encore toutes tes dents, alors que tante Lucie a depuis si longtemps perdu les siennes?... — Pourquoi, petite espiègle? Parce que tante Lucie n'a jamais pris soin de sa bouche... et songe qu'il t'en arrivera autant à toi, si tu t'échappes encore quand je veux frictionner tes jolies quenottes avec mon précieux Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaç.

Agent Général: A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir: 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre: 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte: 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 4.75 le litre.

Armagnac, 50 2 » le litre.

Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

LE DRAME DE BONNILLET

Mort de M. Ricordeau

Nous avons le vif regret d'apprendre que M. le docteur Ricordeau a succombé à ses blessures. Il est décédé jeudi soir, à 11 heures, au village de Bonnillet, la gravité de son état n'ayant pas permis de le ramener à Poitiers.

M. le docteur Ricordeau sera universellement regretté. Il meurt dans toute la force de l'âge, victime du devoir et de sa profession qu'il aimait avec passion.

Les obsèques du regretté docteur ont eu lieu aujourd'hui samedi, à 11 heures, dans l'église de Montierneuf, sa paroisse.

L'état du maréchal-des-logis Auraive est satisfaisant. On espère le guérir complètement.

L'assassin. — Depuis son incarcération, Favre est très calme.

Il n'a montré aucune préoccupation et lorsqu'il engage une conversation avec les autres détenus, il parle peu de son crime, mais beaucoup de politique.

Dans tous les cas, les habitants de Bonnillet sont heureux d'être débarrassés de cet individu qui était pour eux un sujet de frayeur perpétuelle.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 juillet 1889.

Aussitôt après l'ouverture, le marché éprouve une nouvelle réaction qui s'atténue aux abords de la clôture. Le 3 0/0 ouvre à 83.35, descend à 83.12 et clôture à 83.30. Le 4 1/2 0/0 reste à 104.57.

Sur le Crédit Foncier les demandes sont très soutenues vers 4.255. Dans sa séance hebdomadaire du 10 juillet, le conseil d'administration a autorisé pour 4.152.641 fr. de nouveaux prêts dont 3,052,600 fr. en prêts fonciers et 1,020,041 fr. en prêts communaux.

La Société Générale n'éprouve aucun changement à 452.50.

La Banque d'Escompte se négocie à 500 en attendant que la reprise la conduise aux cours auxquelles elle peut prétendre.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas termine à 743.75.

La Société de Dépôts et Comptes Courants à 595 ne se ressent nullement des tendances plus faibles de la Bourse.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 661.25.

Le Panama se maintient à 55.

du jour venant frapper le pur ovale de M^{lle} Lièber, David comprenait combien la beauté de l'âme surpasse celle du corps fragile. Il écoutait en silence la voix tremblante de la jeune fille; cette voix inspirée par la charité, par la pitié, et l'esprit du Seigneur entraînait en lui.

La folle demeurait muette. D'une minute à l'autre, elle pouvait passer. L'âme cherchait l'issue. Alors désolée, torturée dans son cœur d'apôtre, Gabrielle voulut tenter de ramener une lueur d'intelligence en touchant la fibre sensible chez toute femme, la fibre maternelle.

— Ah! dit-elle, en regardant fixement l'aliénée, vous rappelez-vous votre petite Rita? Elle est au ciel... Elle prie pour sa mère... Elle vous attend.

Un peu de vie éclaira la prunelle à demi-vivante. Charmette joignit les mains.

— Oui, oui, Rita, balbutia-t-elle... Oui, ma petite fille... au ciel... je vais la voir. Vite, vite, ma belle robe blanche... ma robe lamée d'argent... Je veux, je veux être belle.

— Oh! madame, conjurait Gabrielle, la voix ardente et le visage baigné de larmes. Oh! madame, dites à Dieu que vous regrettez de l'avoir offensé; dites avec moi: je me repens de toutes mes fautes.

(A suivre.)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS
Aux enchères publiques
Au Pont Fouchard, commune de Bagneux,

Après le décès de M. Louis GIRARD, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire, le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à midi et demi.

OBJETS À VENDRE

MEUBLES D'HABITATION.

Tables, chaises, fauteuils, armoire, buffet, lit complet, assortiment de linge de chambre, de salle à manger et de ménage, garde-robe, horloge, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

Vente au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

MAISON AVEC JARDIN

ET DÉPENDANCES

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Entre la route actuelle et l'ancienne route de Doué,

D'UNE VALEUR LOCATIVE de 500 fr.
S'adresser à M^e LE BARON.

Étude M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à une heure de l'après-midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

En une maison située à Port-Cunault, commune de Saint-Clement-des-Lèves, appartenant à M. LEBLEU, de Tours,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers ci-après.

On vendra notamment :

Quatre lits à bateau, huit couettes en plumes d'oies, quatre traversins et huit oreillers en plumes d'oies, trois armoires, deux buffets, une grande quantité de draps, serviettes, torchons et chemises.

Cinq cents fagots de bois, une cuve à lessive, plusieurs échelles, un moulin à farine, corde à lessive, une grande toile, une batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.
Au comptant et 10 0/0 en sus.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,

Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Pour cause de départ

Le JEUDI 18 Juillet 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, rue de la Croix-Verte (ancienne route d'Angers), dans une maison occupée par M. HERNÉ, propriétaire,

Il sera vendu :

Deux ameublements de salon en acajou, comprenant canapés, fauteuils et chaises garnis en reps et damas grenat, grande table Louis XV, table ronde et autres, quatre bois de lits, armoire à glace, commode Louis XVI et autres, guéridons, tables de nuit, commode-toilette, buffets, armoires, vieux bahut, bureau-caisse, étagères, bibliothèques, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, statue en bronze, rideaux, tableaux, vieilles gravures ;

Objets de literie, cuisinières en fonte, cuivrière, tablettes, étagères, établi, outils, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.
S'adresser rue de Rouen, n^o 21 bis.

BACCALAU RÉATS

Institution Royer, à Tours, dirigée par M. GIBERT, avec le concours de M. ROYER. SESSION DE NOVEMBRE. Cours spéciaux du 1^{er} août aux examens, sans interruption. Prix très modérés. — Préparation due seulement après réussite.

EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE (Prieur)

L'EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVETAINS possède toutes les qualités toniques, rafraîchissantes et adoucissantes ; par son action salutaire elle ravive la peau et pénètre sous l'épiderme, conserve l'éclat, la fraîcheur et prévient de toutes les affections cutanées du hâle et des taches de rousseur.

MODE D'EMPLOI. — Quelques gouttes versées dans l'eau suffisent pour donner à la peau un arôme et un parfum délicieux. C'est en pénétrant dans le tissu dermique que notre cosmétique assure l'hygiène.

Employée dans le bain et en ablutions, elle favorise les plus importantes fonctions du derme, régénère l'organisme et laisse au corps la fraîcheur, le bien-être et la force.

Produit incomparable. L'essayer c'est l'adopter.

Fabriquée par le Prieur DOM MAGUELONNE

Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens et merciers.

Le concessionnaire général : J. BIJON Aîné, Bordeaux

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, parfumeur, place de la Bilange.

ON DEMANDE un apprenti pour le commerce au BAZAR DU 35 CENTIMES, tenu par DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf, 14, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Saumur.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)



Un Journal conservateur

Tri-hebdomadaire, de province, près Paris, demande un acquéreur sérieux. — Ce journal a plus d'un demi-siècle d'existence.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales C. X.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la *Revue des Journaux et des Livres*, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualité, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La *Revue des Journaux* publie actuellement, comme feuilletons, *PETITE MARTE*, par Elie Flourès, et *l'IMMORTEL*, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La *Revue des Journaux et des Livres* donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la *Revue des Journaux* contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La *Revue des Journaux* est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	83 20	Banque de France	3760	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	370	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	86 30	Banque d'Escompte	501 25	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	445	Compagnie parisienne du Gaz	513
4 1/2 1883	104 45	Comptoir d'Escompte	97 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	445 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	345
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1250	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	444	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	51
Oblig. 1855-60 3 0/0	532 50	Crédit Industriel et Commercial	580	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	441 50	— 6 0/0 2 ^e série —	50
— 1865 4 0/0	525	Crédit Mobilier	670	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— obligations à lots	134
— 1869 3 0/0	408	Dépôts et Comptes courants	402 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398	Suez 5 0/0 remboursable à 500	593
— 1871 3 0/0	392 50	Société Générale	595	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	403 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	516 50	Est	452 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	412	Emprunt russe 1862 5 0/0	101 75
— 1876 4 0/0	520	Paris-Lyon-Méditerranée	795	Nord 3 0/0 r. à 500	414	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	374	Midi	1291 25	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	407 75	— 1884 5 0/0	100 75
Bons de liquidation	523		1160	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	406 50	— 1889 4 0/0	90 75
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1670				
		Orléans	1330				
		Ouest	945				
		Compagnie parisienne du Gaz	1315				
		Transatlantique	570				
		Canal de Panama	51 25				
		— Suez	2257 50				
		Autrichien 4 0/0 or	93 30				
		Dettes d'Égypte 6 0/0	446 50				
		Extérieur 4 0/0	73				
		Hongrie 4 0/0 or	84 60				
		Italie 5 0/0	94				
		Portugal 4 1/2 1888	493 50				